

Inscription à Patente Genève

Contrat d'inscription aux cours Patente Genève – 224^e session SOIR

Ce contrat porte sur le suivi des cours préparatoires à l'examen du diplôme cantonal de capacité de cafetier, restaurateur et hôtelier de Genève, tel que défini par le plan d'étude de la Commission des examens. Seul le candidat est responsable de son inscription : (voir les exigences du PCTN), du paiement des frais d'examen, ainsi que de sa présence aux examens. Pour en savoir plus, cliquer sur :

[Plan d'étude 2022](#)

Les cours sur 11 semaines ont lieu dans la salle de conférence de l'Hôtel « Calvy » – 5, ruelle du Midi 1207 Genève, lundi au vendredi de 18:00 à 21:30, du mercredi 2 février au vendredi 22 avril 2022, (sauf Pâques du 14 au 18 avril). L'examen sur un jour est prévu, soit les 29 ou 30 avril, 6 ou 7 mai 2022. Vous devez vous inscrire à l'examen en candidat libre auprès de l'IFAGE 19, place des Augustins 1205 Genève (022 807 30 00) avant vendredi 18 mars 17h00. Les personnes possédant des certificats et/ou diplômes reconnus, doivent demander leur/s dispense/s aussi à l'Ifage avant cette date.

Aucun prérequis n'est demandé pour l'inscription aux formations PG, par contre une assiduité aux cours et une maîtrise de la lecture du français sont nécessaires vu les exigences de l'examen par ordinateur.

Si vous travaillez et payez vos impôts à Genève vous avez droit, sous certaines conditions financières, au chèque annuel de formation d'une valeur de CHF 750.- Votre demande doit leur parvenir 10 jours avant le début de la formation. Pour les conditions et demandes d'obtention, veuillez consulter leur site :

www.ge.ch/caf

**La formation du soir au prix de CHF 2'950.-
(ou CHF 2'200.- + le chèque annuel de formation)**

[Service de la police du commerce \(PCTN\)](#)

L'écolage doit être acquitté à l'adresse : Banque Migros Genève – BIC/SWIFT : MIGRCHZZXXX – IBAN : CH14 0840 1000 0672 5317 2 – **Bénéficiaire : « Formations Vergères Sàrl. ».**

Un groupe de PG comporte 15 participants maximum d'où un paiement d'avance de Fs 950.- non remboursable permettant d'attester votre inscription définitive aux cours de Patente Genève. Le solde de l'écolage doit être acquitté une semaine avant le début de la formation. En cas d'empêchement 5 jours avant le début de la formation, celle-ci sera reportée à une session antérieure. Pour les abandons, absences aux cours ou toute autre force majeure après cette date, l'écolage reste dû sans contrepartie.

Complétez les informations ci-dessous, puis envoyez-nous ce contrat dûment daté et signé avec la copie d'une pièce d'identité.

Pour plus d'informations contactez M. **Yvan Vergères** au **022/736.23.56**, direction@patente-geneve.ch

Coordonnées personnelles :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse privée :

Adresse mail :

Comment connaissez-vous Patente Genève :

Lieu et date..... Signature :